

OBJECTIF JARDINS AU NATUREL !

FREDON Nord Pas-de-Calais – 265 rue Becquerel – 62750 LOOS EN GOHELLE
03 21 08 62 90 – fredon@fredon-npdc.com – www.fredon-npdc.com

La lettre d'information « *Comment jardiner autrement* », réalisée dans le cadre du plan Ecophyto II, fait peau neuve en 2017 !

Initiée par la FREDON Nord Pas-de-Calais, et financée avec l'appui de l'Agence Française pour la Biodiversité, elle a pour objectif de sensibiliser les particuliers à la suppression de l'usage des produits de traitement et au développement de la biodiversité au jardin.

Découvrez cette nouvelle version et retrouvez-la en ligne sur le site internet de la FREDON Nord Pas-de-Calais : <http://www.fredon-npdc.com>



Si vous êtes un jardinier amateur, membre de jardins familiaux, d'une association, ou si vous représentez une collectivité, n'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous.

Dans ce numéro

Réglementation

Arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime

Techniques pour un jardin au naturel

Connaître les engrais verts au potager

Un outil de désherbage : la houe maraîchère

Zoom sur une espèce exotique envahissante : le frelon asiatique

Rédaction : FREDON Nord Pas-de-Calais, avec la participation d'un comité de relecture

Sources photos : FREDON Nord Pas-de-Calais



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

FREDON
Nord Pas-de-Calais
la santé des végétaux

"Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Réglementation

Arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime

Est interdite toute application directe de produit sur les éléments du réseau hydrographique. Ceux-ci comprennent notamment les points d'eau mentionnés à l'article 1, les bassins de rétention d'eaux pluviales, ainsi que **les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts.**

« Points d'eau » : cours d'eau définis à l'[article L. 215-7-1 du code de l'environnement](#) et éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'Institut géographique national. Les points d'eau à prendre en compte pour

l'application du présent arrêté sont définis par arrêté préfectoral dûment motivé dans un délai de deux mois après la publication du présent arrêté.

A noter : Entretenez votre pied de mur, désherbez manuellement ou fleurissez-le !



Avaloirs



Fleurissement pied de mur

Techniques pour un jardin au naturel

1- Connaître les engrais verts au potager

Les engrais verts sont des plantes qui, entre deux cultures, vont aider à améliorer la composition et la structure du sol.

Ils sont semés à l'automne ou au printemps, avant les cultures, puis fauchés lors de la floraison. Le jardinier les enfouit alors dans la couche superficielle du sol, où ils vont se décomposer rapidement tout en libérant les éléments fertilisants.

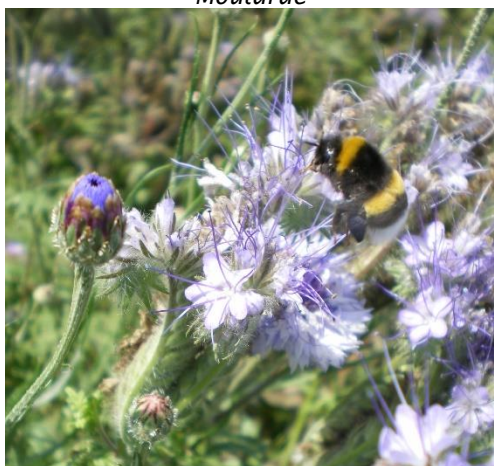
Des engrais verts : lesquels choisir ?

Il existe deux types d'engrais verts :

- les engrais verts **avec un important système racinaire**. Ces plantes cherchent en profondeur des éléments minéraux qu'elles accumulent et qu'elles libèrent en se décomposant. Le sol est enrichi en surface : ce qui est utile pour les plantes du potager qui suivent dans la rotation des cultures. En plus, ces végétaux aèrent la terre. **La moutarde, le colza, la navette (famille des crucifères), le seigle (graminée), la phacélie ou encore le sarrasin sont classés dans cette catégorie.**



Moutarde



Phacélie

Les graminées comme le seigle seront souvent en mélanges avec les légumineuses.

- **les engrais verts de la famille des Fabacées (anciennement Légumineuses) comme la luzerne, les fèves, le lupin, le trèfle, la vesce, le pois...** Les légumineuses captent l'azote atmosphérique par les nodosités (renflements) que l'on observe sur les racines. A l'intérieur vivent des bactéries en symbiose avec la plante : elles se nourrissent des substances élaborées dans les feuilles pendant la photosynthèse. En échange, elles fournissent à la plante de l'azote puisé dans l'air.

Pourquoi installer des engrais verts au jardin ?

Les engrais verts vont :

- apporter des éléments nutritifs (azote, phosphore, potassium...), variables suivant les plantes, au potager. Ces éléments, stockés, vont ensuite être restitués pour les cultures suivantes quand les engrais verts vont se décomposer.
- assurer une protection du sol contre l'érosion, le soleil qui dessèche la terre, la pluie forte qui va compacter le sol.
- structurer, aérer et ameublir le sol, avec le développement de leur système racinaire, notamment avec l'avoine, le seigle, la luzerne, et le radis fourrager.
- apporter de l'humus au sol, en se décomposant. Il faut cependant que ces engrais verts aient eu le temps de bien se développer.
- limiter la pousse des herbes indésirables en occupant le sol. Les espèces les plus efficaces dans ce domaine semblent être le sarrasin, la moutarde, la phacélie ou le chanvre.
- Le sarrasin et le seigle sécrètent des substances qui empêchent la germination et le développement des autres plantes.
- favoriser l'activité biologique du sol

En se dégradant, les engrais verts favorisent l'activité de microorganismes. Ces derniers vont permettre de dégrader d'autres éléments du sol, et ainsi rendre assimilables des éléments aux cultures suivantes.

Il est préférable de faire un mélange d'espèces : une légumineuse associée à une graminée, ou légumineuse avec une brassicacée (comme radis/moutarde).



Mélange d'engrais verts

Les parcelles prévues pour les cultures d'hiver : poireaux, choux... pourront bénéficier de l'implantation d'engrais verts semés au printemps.

Les engrais verts d'automne sont semés en septembre-octobre, après la fin des cultures. Après une culture de légumineuse, on sèmera de préférence du sarrasin ou une crucifère (moutarde ou colza).

Ne plantez pas la moutarde après une culture de chou : ce sont deux plantes issues de la même famille.

Avant l'implantation des engrais verts, il est préconisé de réaliser un faux-semis, pour qu'ils puissent se développer rapidement.

Comment faucher les engrais verts ?

Soit on installe la nouvelle culture de suite, et on enlève les produits de fauche pour les mettre en paillis dans un autre endroit du potager ou au compost.

Soit on laisse les plantes coupées se décomposer à la surface du sol, tel un paillis, et après 2 à 3 semaines, on installe la nouvelle culture.

Attention, fauchez les engrais verts avant leur montée à graines !

Certaines cultures n'aiment pas l'implantation d'engrais verts avant leur plantation. C'est le cas des légumes de la famille des alliées qui supportent mal les matières organiques en décomposition : oignons, ail, échalotes.

2- Un outil de désherbage : la houe maraîchère

La houe maraîchère, aussi appelée pousse-pousse, binette à roue ou encore cultivateur à pousser, est un outil à main léger permettant de désherber plus rapidement entre les rangs avec moins d'efforts.

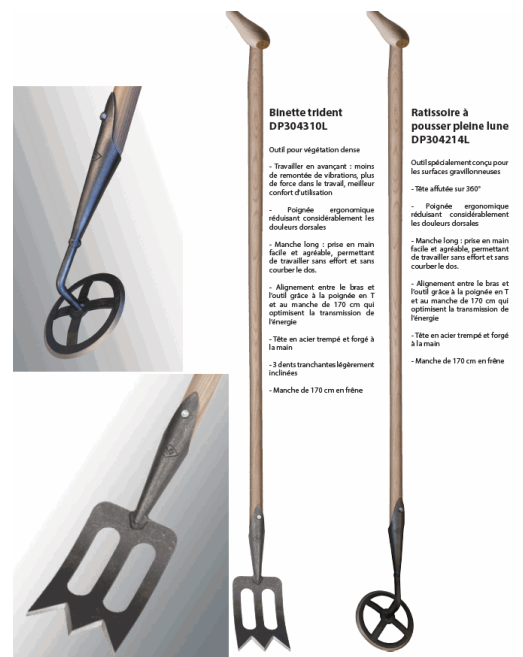
Il est utilisé depuis longtemps en maraîchage biologique. Le principe est très simple : une roue

à l'avant pour porter le poids de l'outil, un guidon pour permettre à l'utilisateur de travailler en gardant le dos droit et un système de fixation pour différents outils, facilement interchangeables : sarcloir oscillant, sarcloir patte-d'oie, griffe, buttoir, rayonneur, etc. Son principal avantage est qu'il préserve le dos car on travaille vers l'avant avec le dos droit. On l'utilise par des mouvements en avant puis en arrière.

Par ailleurs, c'est un outil léger qui ne tasse pas le sol (contrairement aux motoculteurs ou aux tracteurs).

Cet outil peut également être utilisé pour le désherbage des allées, chemins, si le revêtement destructurable et gravillonné (gravier, schistes...) n'est pas trop damé.

Exemple de Houe maraîchère



Binette trident
DP304310L

- Outil pour végétation dense
- Travailler en avant : moins de remises de vibrations, plus de force dans le travail, meilleur confort d'utilisation
 - Poignée ergonomique réduisant considérablement les douleurs dorsales
 - Manche long : prise en main facile et variable, permettant de travailler sans effort et sans courber le dos.
 - Alignement entre le bras et l'outil grâce à la poignée en T et au manche de 170 cm qui optimisent la transmission de l'énergie
 - Tête en acier trempé et forgé à la main
 - 3 dents tranchantes légèrement inclinées
 - Manche de 170 cm en frêne

Ratissoire à pousser pleine lune
DP304214L

- Outil spécialement conçu pour les surfaces gravillonnées
- Tête affûtée sur 360°
 - Poignée ergonomique réduisant considérablement les douleurs dorsales
 - Manche long : prise en main facile et agréable, permettant de travailler sans effort et sans courber le dos.
 - Alignement entre le bras et l'outil grâce à la poignée en T et au manche de 170 cm qui optimisent la transmission de l'énergie
 - Tête en acier trempé et forgé à la main
 - Manche de 170 cm en frêne

Source photo plaquette publicitaire web

Zoom sur une espèce exotique envahissante : le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*), appelé aussi frelon à pattes jaunes, se distingue du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur : il est plus petit (15 à 32 mm), l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée. Son nid est de forme sphérique à ovoïde et peut atteindre, au maximum, 80 cm de diamètre. Il est généralement accroché à des hauteurs importantes.

Les larves sont nourries par les ouvrières qui capturent de nombreuses proies (insectes, araignées, ...) et notamment des abeilles domestiques.

Sur le plan écologique, le frelon asiatique est un redoutable prédateur que l'on peut penser nuisible à l'ensemble de l'écosystème.

C'est la prédation potentielle qu'il occasionne sur les ruchers qui a conduit à son classement, le 26 décembre 2012, en tant que danger sanitaire de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (*Apis mellifera*) surtout le territoire français.

L'espèce a également été classée espèce exotique envahissante selon le code de l'environnement le 22 janvier 2013, interdisant son introduction volontaire dans le milieu naturel.

Après son installation dans le sud-ouest de la France, le frelon asiatique a progressé vers le nord et l'est.

Les espèces envahissantes ont en général une très forte capacité d'adaptation et de dispersion. C'est le cas du frelon à pattes jaunes. Les méthodes de lutte qui ont un impact sur le reste de l'environnement (comme l'utilisation d'appâts empoisonnés) risquent donc de desservir nos espèces locales en faveur de ce dernier.

Les conseils actuels pour lutter contre le frelon sont répertoriés sur :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/>

La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de frelon asiatique. Celle-ci doit se faire le plus tôt possible et jusqu'à mi-novembre. Le frelon asiatique étant diurne, les nids devront être détruits **à la tombée de la nuit ou avant le lever du jour**. Ainsi la quasi-totalité de la colonie pourra être éliminée.

Pour que l'action soit efficace **il faut agir avant l'essaimage**, c'est-à-dire avant que les reines et les mâles ne quittent le nid à la fin de l'été, **avant septembre**. Supprimer un nid en hiver est inutile car c'est un nid déserté.

N'enlevez pas un nid par vos propres moyens. Si vous en repérez un, contactez un professionnel de la destruction, il interviendra en toute sécurité pour le supprimer.

Si vous attaquez le nid, les insectes seront stressés et par conséquent très agressifs. A titre indicatif, nous vous rappelons qu'un nid peut contenir plus de 6000 individus.

Attention également aux vibrations apportées par le matériel de taille ou de tonte, qui peuvent rendre agressifs les frelons.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle a mis en place un site internet concernant cet insecte : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

En cas de suspicion de présence du frelon asiatique, contacter la FREDON Nord Pas-de-Calais (pour signalement) : 03 21 08 88 75 - karine.petit@fredon-npdc.com



Frelons asiatiques (Karine PETIT)

Pour aller plus loin – Références

Réglementation

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/4/AGRGI632554A/jo/texte>

-arrêté départemental pour le Nord définissant les cours d'eau pris en application de l'art. L.215-7-1 du CE : projet de texte actuellement visible sur le site de la préfecture du Nord, a été soumis à la consultation du public pendant l'été, sera prochainement publié.

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Nature-biodiversite/Encours/Projet-d-arrete-portant-identification-des-points-d-eau-vise-par-l-arrete-ministeriel-relatif-a-la-mise-sur-le-marche-et-a-l-utilisation-des-produits-phytopharmaceutiques-et-de-leurs-adjuvants>

Techniques pour un jardin au naturel

<https://www.rustica.fr/articles-jardin/engrais-verts.2036.html>

<http://binette-et-cornichon.com/a/utiliser-engrais-verts/>

<https://www.un-jardin-bio.com/les-engrais-verts/>

<https://www.latelierpaysan.org/Houe-maraichere>

<http://le-potager-des-oublies.over-blog.com/2016/05/la-houe-maraichere.html>

<https://www.un-jardin-bio.com/le-cultivateur-a-roue-outil-ecologique-par-excellence/>

Espèce exotique envahissante : le frelon asiatique

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/BSV-Jardins-et-espaces-verts-no11>

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/>